
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Avril 2011

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

OPERATIONS TECHNIQUES

- 4-/ LAC D'ALLIER - PECHE DE SAUVEGARDE - ORGANISATION - FEDERATION DE L'ALLIER POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE -CONVENTION
- 5-/ POLE D'ECHANGE INTERMODAL - ETUDE PRELIMINAIRE POUR L'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DE LA GARE DE VICHY - CONVENTION DE FINANCEMENT

URBANISME / AMENAGEMENT

- 6-/ SECTEUR STADE DARRAGON - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - CONCERTATION PREALABLE
- 7-/ DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - PARCELLE A INCLURE - REGULARISATION

AFFAIRES GENERALES

- 8-/ PERIMETRES DE PERIL - TARIFS - MODIFICATION
- 9-/ LOGEMENTS DE FONCTION - ECOLE MATERNELLE LA COLLINE - 11 AVENUE DE GERARDMER - 03200 VICHY - DESAFFECTATION

- 10-/ DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - IMMEUBLE ET SON ASSIETTE FONCIERE - 11, AVENUE DE GERARDMER - 03200 VICHY - DECLASSEMENT
- 11-/ VEHICULES COMMUNAUX - MODALITES D'UTILISATION - REGLEMENT INTERIEUR - ADOPTION

FINANCES

- 12-/ REMBOURSEMENTS DIVERS
- 13-/ STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE - CONSTRUCTION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
- 14-/ PONT BARRAGE - VANNE CLAPET N°2 - PHASE 2 - REHABILITATION - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
- 15-/ TAXE FONCIERE - EXONERATION TEMPORAIRE - SUPPRESSION
- 16-/ CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE VICHY (CIS) - CUISINE - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMIV - AVENANT N°1
- 17-/ ILOT DE L'HOTEL DE VILLE - CONVENTION D'ETUDES AVEC LA SEMIV - AVENANT N°1
- 18-/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF - REDEVANCE - CREATION
- 19-/ CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 - INSCRIPTIONS
- 20-/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2011

INFORMATIONS DES ELUS

Conseil Départemental d'Environnement et des risques sanitaires et technologiques - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation.
- Ampliation de l'arrêté préfectoral imposant au G.I.P. blanchisserie Inter-hospitalière installée Bd Dénrière à Vichy la mise en œuvre d'une surveillance initiale des substances dangereuses déversées dans les eaux de surface.

QUESTIONS DIVERSES



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°4

OBJET :

LAC D'ALLIER

**ORGANISATION
DES PECHEES DE
SAUVEGARDE**

**CONVENTION AVEC
LA FEDERATION DE
L'ALLIER POUR LA
PECHE ET LA
PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjointes au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L436.9 et R436-12,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Vu l'arrêté préfectoral n° 3123/08 du 29 juillet 2008 portant prescriptions particulières des conditions de vidange et de remplissage de la retenue d'eau dite « Lac d'Allier » et notamment son article 3, alinéa 5 sur le déroulement de la vidange et l'organisation des pêches de sauvegarde par la Ville pour éviter une éventuelle mortalité piscicole,

Considérant la nécessité pour la Ville de réaliser des pêches de sauvegarde lors des vidanges du Lac d'Allier et des opérations de maintenance des passes à poissons mais également dans des circonstances exceptionnelles (pollution, problème technique du barrage, travaux ponctuels sur la rivière artificielle...),

Considérant que ces pêches doivent être réalisées sur l'ensemble du plan d'eau, y compris sur ses annexes (rivière artificielle d'eaux calmes, parcours de canoë-kayak, passes à poissons) et sur l'aval du radier du barrage (longueur de 250 m),

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vichy de s'appuyer sur la compétence et le savoir faire de la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en matière de sauvetage et de transport de faune piscicole ainsi que sur ses moyens d'interventions,

Considérant qu'il convient dès lors de définir le cadre de réalisation des pêches de sauvegarde, de préciser les interventions de la Ville et de la Fédération et de déterminer la rétribution de la Fédération en échange du service rendu,

Propose au Conseil municipal :

- qu'annexée,
- d'adopter les dispositions de la convention telle
 - d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°

OBJET :

**POLE D'ECHANGE
INTERMODAL**

**ETUDE
PRELIMINAIRE POUR
L'AMELIORATION
DE L'ACCESSIBILITE
DE LA GARE DE
VICHY**

**CONVENTION DE
FINANCEMENT**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjointes au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son titre IV relatif à l'accessibilité des services de transport public terrestre,

Vu le protocole d'accord pour la création du Pôle d'Echange Intermodal de Vichy en date du 31 juillet 2003 et son avenant n°1 du 21 janvier 2005,

Considérant les difficultés d'accessibilité au quai 2 de la gare desservant les voies B et C et au parking arrière, et les nombreuses réclamations d'usagers,

Considérant la proposition de la SNCF et de RFF pour conduire une étude préalable de faisabilité technique des aménagements nécessaires assorties d'une estimation financière sur deux scénarios :

1- installation d'un ascenseur pour l'accès au quai 2 et remplacement du monte-personne par un ascenseur pour l'accès au parking.

2- installation d'un escalier mécanique en plus de l'ascenseur pour l'accès au quai 2 et ajout d'escaliers mécaniques à chaque extrémité du passage souterrain.

Considérant que cette étude d'un montant total de 51 100 €HT sera financée par RFF, la SNCF, Vichy Val d'Allier, le département de l'Allier et la ville de Vichy selon la répartition suivante :

RFF	: 6 000 €
SNCF	: 4 125 €
VVA	: 14 100 €
CG03	: 12 775 €
Ville de Vichy	: 14 100 €

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la ville de Vichy à l'étude préliminaire pour l'amélioration de l'accessibilité de la gare SNCF à hauteur de 14 100 €

- d'adopter le projet de convention ci-joint,

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.



Séance du : 1^{er} avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°6

OBJET :

**SECTEUR STADE
DARRAGON**

**ZONE
D'AMENAGEMENT
CONCERTE**

**CONCERTATION
PREALABLE**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme,

.../...



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu le Plan local d'urbanisme, approuvé le 31 mars 2006, et son Programme d'aménagement et de développement durable présentant le site,

Vu la délibération n° 13 du 2 juin 2006 par laquelle le Conseil municipal de Vichy a décidé d'ouvrir une concertation publique préalable à la rénovation urbaine du grand secteur des Ailes et de Port-Charmeil, à la révision du Plan local d'urbanisme sur ce secteur et à la création éventuelle d'une Zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) sur la zone AU du stade Darragon,

Considérant que les trois études de définition réalisées par suite de la décision du Conseil municipal, prise par délibération n° 12 du 2 juin 2006, ont abouti à confier à l'équipe d'Axe Saône un marché de maîtrise d'œuvre urbaine portant sur ce grand projet de rénovation urbaine dont le Conseil municipal a été informé le 25 septembre 2009,

Considérant la reconnaissance apportée au projet de rénovation urbaine du secteur du stade Darragon, primé comme « projet d'avenir » par le Ministère de l'environnement et du développement durable dans le cadre du concours EcoQuartier,

Considérant que l'état d'avancement des études préalables menées en 2010 permet aujourd'hui de présenter les enjeux du projet de façon claire pour alimenter la nécessaire concertation publique,

Propose au Conseil municipal :

- de relancer et d'élargir la concertation publique préalable amorcée depuis 2006, en vue de créer une Zone d'aménagement concerté sur le secteur du stade Darragon et des Ailes,
- de définir les modalités de cette concertation publique préalable sur la base suivante :



Séance du 1^{er} avril 2011

- mise à disposition du public d'un cahier d'observations dédié au projet, dans les locaux du service urbanisme, 14, rue du Maréchal Foch, durant ses heures d'ouverture au public,
- mise à disposition du public des documents de synthèse élaborés par l'équipe de maîtrise d'œuvre, d'une part, sur le site web de la Ville de Vichy et, d'autre part, dans les locaux du service urbanisme,
- publication d'une présentation synthétique des enjeux et orientations du projet dans le bimestriel municipal « C'est à Vichy »,
- organisation d'une réunion publique de concertation sur les enjeux et orientations du projet préalablement à la création de la Z.A.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°7

OBJET :

**DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

**PARCELLE A
INCLURE**

REGULARISATION

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Considérant que la Ville de Vichy acquière régulièrement des parties de parcelles privées en vue notamment de la réalisation de l'alignement de différentes voies sur le territoire de la commune de Vichy,

Considérant que l'incorporation dans le domaine public communal ne se fait pas automatiquement, et qu'elle est nécessaire tant pour des raisons d'adresses postales que pour l'exécution de la publicité foncière,

Propose au Conseil municipal :

- de donner son accord à la régularisation dont il s'agit en demandant au service du Cadastre l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée Section BH n° 109, d'une superficie de 75 m², acquise par la Ville de Vichy par acte en date du 23 novembre 2009 au Syndicat des Copropriétaires de « La Tour des Ailes » dans le cadre de l'aménagement du Boulevard du Maréchal Franchet d'Esperey,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°8

OBJET :

PERIMETRES

**DE
PERIL**

TARIFS

MODIFICATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Vu la délibération n° 15 en date du 6 mars 2009, instituant la facturation des périmètres de sécurité,

Considérant que si la mise en place de ces périmètres de sécurité répond à des impératifs de sécurité publique, leur maintien du fait de l'absence d'action des propriétaires des l'immeubles concernés entraîne une entrave durable à la libre circulation des personnes, notamment handicapées, ainsi que pour la Ville un coût non négligeable, par l'immobilisation de matériel de barriérage ou par l'intervention régulière des services pour la remise en place dudit matériel,

Considérant qu'il est donc souhaitable d'ajuster le tarif de facturation de ces prestations, en l'alignant sur le tarif majoré des occupations du domaine public,

Propose au Conseil municipal :

- d'instaurer pour tout maintien au-delà d'un mois des périmètres de péril, la facturation forfaitaire à hauteur de trente sept centimes (0,37 €) par mètre linéaire et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°9

OBJET :

**LOGEMENTS DE
FONCTION**

**ECOLE MATERNELLE
LA COLLINE
11 AVENUE DE
GERARDMER
03200 VICHY**

DESAFFECTATION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 1,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

Considérant l'évolution légale et réglementaire du statut des enseignants qui tend à la disparition de la fonction d'instituteur au profit de la fonction de professeur des écoles, laquelle n'ouvre pas droit à l'attribution d'un logement de fonction,

Considérant que les trois (3) logements réservés aux instituteurs situés 11, avenue de Gerardmer à VICHY, hors de l'enceinte de l'école maternelle La Colline, ne font désormais plus l'objet d'une occupation par des instituteurs et sont donc vacants,

Considérant qu'au regard des nécessités de fonctionnement du service public de l'enseignement ces logements ne sont plus nécessaires,

Considérant que ces logements sont dégradés et nécessiteraient d'importants travaux de rénovation, et de mise aux normes d'accessibilité pour toute utilisation publique,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de procéder à leur désaffectation, condition nécessaire à leur déclassement du domaine public et à leur aliénation ultérieure,

Propose au Conseil municipal :

- de désaffecter les logements de fonction sis 11, avenue de Gérardmer, plan ci-joint en annexe, dont la désignation suit :

- trois (3) appartements F4 de 70 m² environ avec trois (3) caves et garage.

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE VICHY



Séance du : 1^{er} avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

**DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

**IMMEUBLE
ET SON
ASSIETTE FONCIERE**

**11 AVENUE DE
GERARDMER
03200 VICHY**

DECLASSEMENT

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoints au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2141-1,



Séance du : 1^{er} avril 2011

Vu la délibération du 1^{er} avril 2011 décidant la désaffectation de trois (3) logements de fonction préalablement réservés aux instituteurs,

Considérant l'intérêt de déclasser l'immeuble sis 11 avenue de Gerardmer et son assiette foncière délimitée figurant au cadastre parcelle AO 394, pour l'inclure dans le domaine privé de la commune de VICHY en vue de son aliénation,

Propose au Conseil municipal :

- de prononcer le déclassement du domaine public communal des biens susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 1^{er} avril 2011

N°11

OBJET :

**VEHICULES
COMMUNAUX**

**MODALITES
D'UTILISATION**

**REGLEMENT
INTERIEUR**

ADOPTION

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoints au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, modifiée ;

Considérant que la Ville de Vichy dispose d'un parc de véhicules légers destinés aux déplacements des agents et des élus communaux, dans le cadre de leurs missions ;

Considérant que l'utilisation d'un véhicule par les agents recouvre deux situations différentes :

- l'utilisation de véhicules de service, dont les bénéficiaires ont l'usage exclusivement pour faire face aux nécessités de service. Toutefois en raison des contraintes liées à leurs missions (fonctions occasionnant fréquemment des déplacements en dehors des heures d'ouverture des services municipaux, astreintes, autres contraintes particulières) certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile ;

- l'utilisation d'un véhicule de fonction que le bénéficiaire peut utiliser pour les besoins du service et à titre privé, cette utilisation étant réservée pour les communes de la strate de la ville de VICHY au seul directeur général des services ;

Considérant dès lors qu'il convient de préciser les conditions d'utilisation de ces véhicules ;

Propose au conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé, définissant les conditions d'utilisation des véhicules municipaux ;

- de faire application de l'article 21 de la loi n°90-1067 susvisée, en attribuant un véhicule de fonction par nécessité absolue de service au Directeur général des services, étant précisé que le bénéficiaire pourra utiliser ledit véhicule pour les besoins du service et à titre privé, usage privatif pour lequel il devra souscrire à titre personnel une assurance spécifique ;



Séance du 1^{er} avril 2011

- d'arrêter la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiquée ci-après :

Direction de Cabinet
Direction générale adjointe des services
Direction générale des services techniques
Direction des affaires générales
Direction des finances
Direction de la communication
Direction de l'urbanisme
Direction des espaces verts
Direction de la voirie, réseaux divers, plan d'eau, barrage
Direction du centre technique municipal
Direction des bâtiments communaux
Direction des systèmes d'information
Direction des sports
Direction de la police municipale – stationnement
Responsabilité des ateliers municipaux
Responsabilité de la voirie / nettoyage
Responsabilité de l'éclairage public
Responsabilité des fêtes et manutention
Responsabilité du parc véhicule/exercice des missions de chauffeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions ;

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services l'exécution de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011

Les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

**REMBOURSEMENTS
DIVERS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la demande de Madame Geneviève KOENIG du remboursement de la somme de 136,93 € de frais de mise en fourrière de son véhicule,

Vu la demande de Mademoiselle Anne FONTANIEU du remboursement de la somme de 18,90 € de frais d'emplacements réservés,

Considérant les différentes pièces justificatives fournies par Madame KOENIG et Mademoiselle FONTANIEU comme recevables,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à rembourser à Madame KOENIG la somme de 136,93 € et à Madame FONTANIEU la somme de 18,90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- dit que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 678, fonctionnalité 112 du budget principal de la Ville, et payées sur la régie d'avance des dépenses urgentes et de faible montant.

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°13

OBJET :

**CONSTRUCTION
D'UNE STRUCTURE
ARTIFICIELLE
D'ESCALADE**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Considérant, que la Ville de Vichy accueille depuis plus de 30 ans les concours d'éducation physique et sportive.

Considérant, que pour continuer à accueillir ces concours et répondre à leurs exigences en termes d'installations sportives, la Ville de Vichy doit se doter d'un nouveau site d'activité d'escalade.

Considérant la proposition de partenariat du Ministère de l'éducation nationale faite à la Ville de Vichy sur la création d'un projet d'équipement d'escalade au gymnase Jules Ferry jouxtant le collège.

Considérant, que cet équipement serait de nature d'une part, à compléter le niveau d'équipement du Lycée de Presles pour les épreuves du CAPEPS, et d'autre part, de répondre aux attentes des programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Vu les financements susceptibles d'être sollicités au titre de ce projet,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Ministère de l'éducation nationale (50%) : 22 500 €
Conseil général de l'Allier (30%) : 12 960 €

Total des subventions : (80 %) 35 460 €
Part Ville de Vichy : (20 %) 9 540 €

Coût total estimatif du projet : 45 000 € HT



Séance du 1^{er} avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que le plan de financement prévisionnel pourra éventuellement faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive de la subvention restant à recevoir,
- dit que les crédits correspondants seront proposés au vote du budget primitif 2011 de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°14

OBJET :

**PONT BARRAGE
REHABILITATION
VANNE CLAPET N°2
Phase 2**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjointes au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 30 juillet 2005 approuvant le programme de réhabilitation du barrage de Vichy,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 24 février 2006 autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec EDF-CIH,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 27 juin 2008 portant adoption de l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel de travaux de 3.011.962€ HT (valeur mai 2008) et autorisant la signature d'un avenant au marché de maîtrise portant son montant à 296 278,38 € HT (valeur décembre 2005),

Considérant, le marché de travaux confié au groupement d'entreprises BAUDAIN-CHATEAUNEUF/SAEM pour un montant total de 3 345 259 € HT en phases successives (variante avec trois vérins hydrauliques neufs) et la réactualisation de l'enveloppe financière de l'opération à 3 800 000 € HT (valeur 2009).

Considérant, qu'après études complémentaires réalisées sur le premier des sept clapets à réparer, il est apparu que l'état d'usure de la vanne clapet n°2 était plus important que prévu, nécessitant le remplacement complet du clapet et la révision de son coût, objet de la phase 2 de ce projet d'équipement.

Vu les financements susceptibles d'être sollicités au titre de ce projet,



Séance du 1^{er} avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Ministère de l'Intérieur :	200 000 €
Vichy Val d'Allier :	200 000 €
Total des subventions :	400 000 €
Part Ville de Vichy :	1 269 456 €
Coût total estimatif de la phase 2 : (vanne clapet n°2)	1 669 456 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que le plan de financement prévisionnel pourra éventuellement faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive de la subvention restant à recevoir,
- dit que les crédits correspondants seront proposés au vote du budget primitif 2011 de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°15

OBJET :

**EXONERATION
TEMPORAIRE DE LA
TAXE FONCIERE**

SUPPRESSION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjointes au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu le Code général des impôts,

Vu l'article 1383 du Code général des impôts, et notamment l'alinéa V qui autorise les communes à prendre une délibération pour supprimer l'exonération temporaire de deux ans pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui leur revient, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992, (exonération temporaire de taxe foncière sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.).

Considérant le coût important pour le budget communal de cette mesure dont la suppression ne constitue pas en soi, un frein à la construction de nouveaux logements,

Considérant le contexte budgétaire actuel des collectivités locales,

Propose au Conseil municipal :

- de supprimer l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions (pour les immeubles achevés après le 4 avril 2011) durant les deux années qui suivent leur achèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16

OBJET :

**CENTRE
INTERNATIONAL DE
SEJOUR DE VICHY
CUISINE**

**CONVENTION DE
MANDAT AVEC LA
SEMIV
AVENANT N°1**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 30 mars 2000 entre la Ville de Vichy et la SEMIV pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la salle de restauration et de la cuisine du Centre international de séjour (CIS) de Vichy, route de Charmeil à Bellerive-sur-Allier,

Vu l'actualisation financière de l'opération portée de 911 645.12 € TTC à 1 283 175.39 € TTC,

Vu la demande de la SEMIV de clôturer définitivement l'opération,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier l'article 2.2 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 30 mars 2000 par un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 8 contre. M. Frédéric Aguilera, Adjoint au maire et Président de la SEMIV, ne participe ni au débat ni au vote :

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 ci-annexé,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°17

OBJET :

**ILOT DE L'HOTEL DE
VILLE**

**CONVENTION
D'ETUDES AVEC LA
SEMIV
AVENANT N°1**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la convention d'études signée le 17 octobre 2003 entre la Ville de Vichy et la SEMIV sur l'îlot de l'Hôtel de Ville, visant à définir les modalités d'aménagement des parcelles localisées entre la rue des Ecoles, l'avenue des Célestins et la rue Eugène Baratier.

Vu qu'à la suite de la première phase de diagnostic et de programmation, qui a permis à la Ville de Vichy d'identifier une réelle complexité foncière pour la réalisation de cette opération, les étapes pré-opérationnelles et de scénarisation de principes d'aménagements n'ont pas été menées par la SEMIV.

Considérant par conséquent qu'il convient de réajuster l'enveloppe initiale aux seules dépenses engagées afin de clôturer définitivement la mission d'études confiée à la SEMIV,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier l'article 5 de la convention d'études du 17 octobre 2003 par un avenant, pour diminuer l'enveloppe initiale aux seules dépenses engagées soit 26 558,16 € HT et declare celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 8 contre. M. Frédéric Aguilera, Adjoint au maire et Président de la SEMIV, ne participe ni au débat ni au vote :

- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 ci-annexé,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18

OBJET :

**REDEVANCE POUR
OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
GRDF**

CREATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoints au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz,

Vu l'article R2333-117 du CGCT instaurant les termes financiers du calcul du plafond des redevances revalorisé automatiquement chaque 1^{er} janvier proportionnellement à l'index ingénierie,

Vu l'occupation du domaine public communal par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour les ouvrages de distribution de gaz,

Propose au Conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de gaz au taux maximum, sur la base de la longueur du réseau de gaz naturel sous domaine communal au 31 décembre de l'année précédente,

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année en fonction de l'évolution du linéaire au 31 décembre de l'année précédente et de l'évolution de l'index ingénierie au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

- que la formule de calcul de la RODP soit la suivante :
$$\text{RODP} = (100 + (0.035 \times L)) \times \text{Coefficient d'actualisation}$$

L représente la longueur de canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres ;

Coefficient d'actualisation = dernier index ingénierie connu au 1^{er} janvier de l'année N à comparer à celui du même mois de l'année N-1.



Séance du 1^{er} avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70323, fonctionnalité 01 du Budget Principal de la Ville à compter de 2011 et pour les années suivantes.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} Avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19

OBJET :

**CREDITS PAR
ANTICIPATION SUR
LE VOTE DU B.P.2011**

INSCRIPTIONS

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 concernant l'amélioration de la décentralisation et notamment son article 15,

Considérant que le budget primitif 2011 ne pourra être voté dès le tout début de l'année,

Considérant que le projet de réalisation d'une structure artificielle d'escalade nécessite une mise en œuvre rapide des travaux afin d'être opérationnel à la rentrée 2011 et que le plan de financement est bouclé,

Considérant la préemption de la commune de la propriété des Consorts Gonard,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser par anticipation sur le budget 2011, section investissement, au Budget principal, l'inscription des crédits suivants :

* Construction d'une structure artificielle d'un mur d'escalade	
Imputation 2188	45 000 €
* Acquisition immobilière	
Imputation 2138	60 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} Avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 1^{er} avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°20

OBJET :

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

EXERCICE 2011

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT (à partir de la question n°11), Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'à la question n°10), Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Christian CORNE à Gabriel MAQUIN, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la question n°10), Adjoint au Maire, Serge CHATELAIN à Marie-Hélène ROUSSIN, Annick COM à Sylvie LALLIER, Bernard KAJDAN à Marie-Odile COURSOL, Hélène MILLET à Christophe POMMERAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danielle BERTHAULT-FONTANILLE (à partir des questions diverses), Isabelle RECHARD (à partir de la question n°11), Conseillères municipales.

SECRETAIRE : Julien BASSINET, Conseiller municipal.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 1^{er} avril 2011

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République qui impose aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires précédemment au vote du budget primitif,

Présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2011 et la rétrospective des années précédentes à partir des documents ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2011,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 1^{er} avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,